



ÉDITO :

SOMMAIRE

- ÉDITO1
- ACTUALITÉS3
- La nature en ville3
- A69 : Le chantier est annulé par la justice !.....4
- Refusons la chasse antivipée des cerfs et des biches en été !.....5
- Une politique agricole orientée contre l'environnement ! 5
- Santé et biodiversité 7
- FAUNE & FLORE..... 8
- Le bilan du comptage WETLANDS 2025..... 8
- Le bilan de l'oiseau de l'année 2024 9
- L'oiseau de l'année 2025..... 10
- 14 mars : journée mondiale des actions pour la protection des rivières11
- ANIMATION 12
- Défi alimentation 202512
- La suite du projet avec l'IME de Vouzon.....12
- VIE ASSOCIATIVE 14
- Relance de la commission communication 14
- Les manifestations du premier semestre 2025 14
- Les journées de la biodiversité 2025..... 15
- Clap de départ pour une nouvelle saison de botanique ! 16
- Organisation d'une exposition de champignons en automne17
- Renouvellement de l'adhésion 2025.....17
- CALENDRIERS DES ANIMATIONS 18
- COMITÉ DE RÉDACTION20

Pour ce premier édito 2025, je ne me lancerai pas dans de grandes diatribes sur les reculs réglementaires gigantesques dans les textes installant une transition énergétique avec les deux échéances 2030 et 2050 en horizons d'étapes, pour neutraliser nos émissions de gaz à effet de serre.

Je ne me lancerai pas non plus dans l'analyse du détricotage de la loi sur la désartificialisation des sols, en vue de préserver des terres cultivables pour bénéficier de leur propriété d'être des puits de carbone et limiter les changements climatiques.

Je ne me lancerai pas plus dans le constat de la pollution des eaux et des terres par tous les apports chimiques divers et variés pour lesquels il suffit de dire que les alternatives n'existent pas et qu'il est donc inéluctable de continuer même si les seuils sont franchis pour certains captages de nappes phréatiques, sauf à diluer pour faire redescendre la mesure incriminée.

Je vais juste humblement vous témoigner de la COP Régionale mise en place l'année dernière et dont le bilan des actions de l'année 2024 nous a été délivré le 3 février 2025.

Mme la Préfète de Région, Mme Sophie BROCAS a introduit cette présentation par un rappel de ce qu'impliquerait une hausse de 4 degrés de température moyenne vers laquelle le monde se dirige actuellement, alors que le GIEC alertait sur les effets d'une hausse d'un degré et demi qualifiée de maximum pour être supportable pour le monde vivant.

Pour notre région, les aléas climatiques vont empirer, les incendies s'amplifier en nombre de

foyers et en surfaces atteintes, les retraits d'argiles vont se généraliser avec les dégâts sur les bâtiments, les canicules d'été vont dépasser les 20 jours par an avec en conséquence tout le stress sur le monde vivant y compris sur les animaux d'élevage.

La France resterait actuellement sur un chemin vertueux selon les constats enregistrés.

Les leviers sur lesquels il faut agir, sont connus. Les travaux en 2024 ont porté sur 9 thématiques et 29 défis ont été relevés.

Mais il faut en 3 années (échéance 2030) compenser ce que nous avons laissé détruire en 30 ans de « glorieuses ».

Mr le Président du Conseil Régional, M. François BONNEAU a voulu insister sur les capacités requises pour arriver au résultat escompté selon trois principes. Il faut JOUER COLLECTIF et n'exclure aucun des champs de l'activité humaine, en agissant tous ensemble.

Il faut JOUER POSITIF, en ne s'arrêtant pas de dire que c'est plus de contraintes, car on se tromperait magistralement. Les engagements d'aujourd'hui sont notre avenir.

Il faut JOUER JEUNES, et dans la Région Centre Val de Loire les jeunes, lycéens en particulier, ont évalué les propositions des différents ateliers des thématiques. En effet sur 100 lycées, 65 ont répondu favorablement à la consultation.

Pour rendre compte, par grands traits cette présentation, il faut rappeler les thématiques travaillées en 2024, par près de 200 structures réunissant plus de 370 personnes.

Les thématiques étaient :

- ◆ La mobilité des personnes,
- ◆ Le bâtiment résidentiel et tertiaire,
- ◆ La sobriété foncière, l'économie et l'industrie,
- ◆ Le fret,
- ◆ L'agriculture,
- ◆ L'alimentation,
- ◆ La forêt et le bois,
- ◆ La biodiversité.

Pour ces thématiques, des défis régionaux ont été mis en place, en vue d'actions concrètes à créer ou existantes, mais à massifier et améliorer, au niveau des territoires et des acteurs locaux.

- ◆ Sur la mobilité, il faut faciliter la réduction des déplacements et le recours au covoiturage, accélérer le déploiement d'infrastructures et développer les services vélos. Il faut aussi favoriser la multimodalité et poursuivre le maillage des services partagés.
- ◆ Une mise en place d'une stratégie de politique foncière est primordiale, pour que les terres agricoles ne deviennent pas des friches ou ne restent pas, pour que leur artificialisation se justifie par une utilité d'intérêt général. La sobriété foncière est incontournable et passe par des reconversions.
- ◆ La sobriété énergétique grâce à une politique de rénovation des bâtiments doit s'imposer. 17 % des bâtiments sont des passoires thermiques. La chronotopie est aussi une piste de la sobriété, car il s'agit de multiplier les usages dans un même bâtiment...
- ◆ Dans le domaine industriel, il faut amplifier la mise en mouvement des entreprises dans leurs démarches de transition verte.
- ◆ Dans le domaine du fret, le développement du Biogaz (GN Vert) et de l'électricité sont les deux pistes prometteuses (14 millions de litres de carburant ont été économisés en 2024) pour décarboner. Le fret ferroviaire est à faciliter en facilitant les embranchements.
- ◆ Sur la planification écologique, il apparaît que la baisse des émissions de gaz à effet de serre continue, mais moins rapidement que prévu. 363 millions de tonnes de CO2 émises en moins en 2024. Le transport et le bâtiment en sont la cause.

- ◆ Sur la forêt et le bois, il y a lieu de ne permettre l'exploitation que sous réserve du temps matériel de renouvellement. Il faut interdire les coupes rases et couper à la demande et replanter de manière diversifiée (pas de monoculture). La diversité est un gage de résilience et replanter par des sujets adaptés au réchauffement permet d'anticiper une nature victime de changements trop brutaux.
- ◆ La sobriété doit s'installer partout ; elle est énergétique, sur la consommation d'eau, sur l'alimentation, sur les déchets, sur l'habitat en quantité de construction et sur l'habitat en termes d'usages.
- ◆ Pour ce qui est de la biodiversité, il faut accroître la surface des aires protégées sous protection forte, préserver les continuités écologiques et réduire leur fragmentation, améliorer la connaissance en couvrant le territoire en ABC (Atlas de la Biodiversité Communale) et IBC (Inventaire de la Biodiversité Communale) et renforcer le passage à l'action pour préserver et remettre en état la biodiversité locale. De plus assurer la pérennité des zones humides par leur restauration et par les usages.

Voici en quelques phrases un résumé non-exhaustif de la COP régionale qui nous « enthousiasme » dans son dernier chapitre, comme vous le pensez également.

Pour notre association, l'année 2024 fut :

Une année de travail intense pour les salariés puisque notre chiffre d'activité a augmenté de 4,7 % par rapport à 2023.

Pour ce faire, nous avons amplifié les charges salariales d'environ 50 000 euros en tenant compte de dossiers programmés, mais certains nous ont fait faux bond par décisions abruptes et nous terminons dans un rouge de moins 12 089 euros.

Vous en saurez davantage lors de notre assemblée générale extraordinaire du 26 avril 2025 à Romorantin-Lanthenay. Venez nombreux et nombreuses !

L'avenir de votre association vous appartient !

Etienne Verschueren,

Président de Sologne Nature Environnement



La nature en ville : site Riton Cornet



SNE © Les bénévoles en plein équilibre

Les salariées, Lucie et Pauline, les « Ambassadeurs du projet » et les bénévoles additionnent à ce jour, sept réunions de concertation sur la définition du projet du site et la préparation des actions concrètes sur le terrain lui-même. Un calendrier a été élaboré pour permettre une vision sur l'année 2025 de ce qui est attendu ou laissée au contraire, en dormance. L'équipe reste attentive à ne pas brusquer les impacts et à observer ce dont le terrain dispose comme biodiversité. Le groupe se doit de progresser dans des compétences de naturalistes avant d'agir trop précipitamment et à l'aveugle.

Des ébauches de cheminements ont été débroussaillées vers la mare, vers le fond jusqu'à la voie ferrée, et même en travers du fossé jusqu'à la prairie. Ces éclaircies permettent de visualiser les reliefs et d'entrevoir des aménagements.

Des pièges photographiques ont déjà collecté 4 000 photos qui sont maintenant triées.

Les robiniers ou acacias envahisseurs de la prairie font l'objet d'un recensement, dans l'idée d'en faire disparaître une dizaine pour retrouver sur une partie la prairie d'origine.

Une délimitation des zones refuges reste à faire et des inventaires à commencer dès les jours de printemps. Un temps de concertation avec les voisins directs est programmé le 20 mars avec une invitation nominative à diffuser quinze jours en amont.

Etienne et Alexandre ont rencontré M. Jeanny Lorgeoux, Maire de Romorantin-Lanthenay, pour échanger sur le projet du site Riton Cornet. Il voit d'un bon œil l'évolution de cette extrémité de la ville et nous aidera « éventuellement » si un projet chiffré lui est présenté en mars-avril avant la clôture du budget 2025, en vue de son vote...

Du côté du financement, des fonds sont possibles par la FDVA (Fonds de Développement de la Vie Associative) entre 1 000 et 10 000 euros. Actuellement, les prévisions sont de 5 500 € de matériels et 6 900 € de charges salariales, dont 2 900 € d'autofinancement par SNE.

Etienne doit proposer des versions pour le franchissement du fossé de manière à desservir la prairie depuis l'entrée route de Selles avec chiffrages pour solliciter la Collectivité.



SNE © Pose de plaques reptiles

Etienne Verschueren,

Président de Sologne Nature Environnement

A69 : le chantier est annulé par la justice !

Le 27 février, le tribunal administratif de Toulouse a rendu une décision juridique historique ! Il a confirmé l'annulation de l'autorisation environnementale de l'A69. Concrètement, le chantier est désormais annulé car il n'est pas d'une utilité publique suffisante pour porter atteinte à la nature.

Une victoire logique, obtenue grâce à la mobilisation sans faille des acteurs et actrices de terrain et notamment FNE Occitanie Pyrénées. Cette décision doit désormais interroger le gouvernement sur la poursuite des autres chantiers de nouvelles routes et autoroutes.

Lire la brève de FNE Occitanie Pyrénées :

<https://www.fne-op.fr/2025/02/27/le-chantier-de-la69-arrete-par-la-justice-et-la-france-condamnee-par-la-cedh-pour-la-mort-de-remi-fraisse/>



Le chantier de l'A69 arrêté par la justice et la France condamnée par la CEDH pour la mort de Rémi Fraisse !

Le Tribunal administratif de Toulouse a confirmé ce jeudi 27 février l'annulation de l'autorisation environnementale. L'absence de « Raison impérative d'intérêt public majeur » (RIIPM), mise en avant par la rapporteure publique a été confirmée.

C'est une première victoire pour toutes celles et ceux qui depuis plusieurs années ont fait front contre ce projet écocide.

Les associations co-requérantes n'ont pas manqué, au cours de cette procédure d'instruction comme tout au long du chantier, de dénoncer nombre d'irrégularités et de remettre en cause la légitimité de cette autorisation.

Le non-respect du droit lors du chantier (pas moins de 42 rapports de manquements administratifs, 14 arrêtés préfectoraux de mise en demeure) a démontré en outre la totale impunité d'Atosca, qui n'a cessé d'essayer de gagner du temps, et qui comme l'État n'a pas jugé bon d'attendre que tous les recours soient purgés. Toutes les irrégularités seront reprises et confortées par nos avocates, lors

de la procédure d'appel que l'État entend mener.

Pour Cécile Argentin, présidente de FNE Occitanie Pyrénées :

« Après le temps de la justice, viendra celui des réparations, que nous comptons bien faire valoir. La destruction des milieux, les milliers d'arbres abattus, la perturbation du cycle de l'eau, la disparition de terres agricoles anéanties par des décaissements gigantesques, la destruction en nombre d'espèces protégées, ne sauraient rester sans compensation ni réparations. »

Ce jeudi 27 février restera un jour emblématique d'autant qu'il voit également, la France ENFIN condamnée devant la Cour européenne des droits de l'Homme pour violation du droit à la vie, pour la mort de Rémi Fraisse en octobre 2014, dans le cadre de l'opération de maintien de l'ordre menée par la gendarmerie lors d'affrontements autour du chantier du barrage de Sivens (Tarn) à l'occasion d'un week-end qui aurait dû être uniquement festif puisqu'aucun engin de travaux publics n'était présent sur zone ce jour-là et que donc aucune dégradation n'était à redouter ou empêcher.

Cette actualité nous rappelle la violence et la disproportion des moyens policiers mis en œuvre lors du chantier de l'A69.

Publié le 28 février 2025 –

FNE et FNE Occitanie Pyrénées



Refusons la chasse anticipée des cerfs et des biches en été !

Le ministère de la Transition Écologique a ouvert une consultation publique sur un décret autorisant l'ouverture de la chasse du cerf à partir du 1er juin. France Nature Environnement vous invite à donner votre avis sur le site web du ministère avant le 11 mars.



Pourquoi faut-il se mobiliser contre ce projet ?

Le cerf est déjà chassé de septembre à fin mars, presque sept mois de l'année. Allonger de trois mois la période de chasse entraîne un dérangement supplémentaire pour cette espèce. C'est aussi une période sensible pour d'autres espèces de mammifères et d'oiseaux, en pleine saison de reproduction, qui vont subir un dérangement dû à la chasse.

De plus, c'est au mois de juin que la majorité des biches donnent naissance à leurs faons. Chasser les

cerfs à partir de juin va conduire à tuer des femelles gestantes ou pire, tuer des biches accompagnées de leurs petits, qui sont incapables de survivre sans leur mère.

C'est en été que les promeneurs et promeneuses, et les randonneurs et randonneuses en forêt sont les plus nombreux : ce projet fait donc courir des risques supplémentaires d'accidents aux usagers et usagères de la nature.

Publié le 27 février 2025 - FNE

Une politique agricole orientée contre l'environnement

Communiqué commun France Nature Environnement, ASPAS, Fondation pour la Nature et l'Homme, Humanité & Biodiversité, LPO, OPIE, Société herpétologique de France, SNPN, SFEPM, WWF

Malgré les alertes répétées de nos associations de protection de la nature, le projet de loi d'orientation agricole sur lequel le Parlement rendra son vote final cette semaine introduit des dérogations massives aux réglementations environnementales en vigueur, au détriment des avancées écologiques indispensables à la transition agricole.



L'examen du "Projet de loi d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture" avait été suspendu par la dissolution de l'Assemblée nationale, puis à nouveau repoussé par la censure du gouvernement Barnier. De retour à l'agenda politique en mode accéléré, sous la pression des syndicats agricoles majoritaires, le texte sera voté ce 18 février par le Sénat et passera le soir même en Commission mixte paritaire afin d'être adopté avant l'ouverture du Salon de l'Agriculture le week-end prochain.

Comme lors de la première présentation du projet de loi en avril 2024, nos organisations dénoncent avec force les régressions environnementales sans précédent prévues dans le texte.



Lire le communiqué complet :

Malgré les alertes répétées de nos associations de protection de la nature, le projet de loi d'orientation agricole sur lequel le Parlement rendra son vote final cette semaine introduit des dérogations massives aux réglementations environnementales en vigueur, au détriment des avancées écologiques indispensables à la transition agricole.

L'examen du "Projet de loi d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture" avait été suspendu par la dissolution de l'Assemblée nationale, puis à nouveau repoussé par la censure du gouvernement Barnier. De retour à l'agenda politique en mode accéléré, sous la pression des syndicats agricoles majoritaires, le texte sera voté ce 18 février par le Sénat et passera le soir même en Commission mixte paritaire afin d'être adopté avant l'ouverture du Salon de l'Agriculture le week-end prochain.

Comme lors de la première présentation du projet de loi en avril 2024, nos organisations dénoncent avec force les régressions environnementales sans précédent prévues dans le texte.

En érigeant l'agriculture, la pêche et l'aquaculture au rang d'intérêt général majeur, l'article 1 permet de faciliter l'octroi de dérogations à la réglementation environnementale pour les projets qui portent atteinte aux espèces protégées, qui touchent la gestion des milieux aquatiques ou qui nuisent à la conservation de sites naturels menacés. Après avoir tenté de supprimer l'Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique (Agence Bio) dans le cadre du projet de loi de finances 2025, les sénateurs ont finalement fait retirer l'objectif national d'atteindre 21 % de surfaces agricoles utiles cultivées en bio d'ici 2030, entérinant l'abandon des ambitions de développement de cette filière cruciale.

Le Sénat a également inscrit dans ce premier article le principe selon lequel les produits phytosanitaires ne pourraient plus être interdits sans avoir au préalable identifié des solutions alternatives, économiquement viables, ouvrant ainsi la porte au retour de pesticides dangereux tels que les néonicotinoïdes, à la toxicité avérée pour la biodiversité.

Il ajoute enfin sur ce premier article des dispositions inquiétantes visant à développer à tout-va l'irrigation agricole pour préserver la "souveraineté alimentaire", alors que les productions irriguées servent d'abord les produits exportés. Une telle augmentation des prélèvements fera peser des menaces supplémentaires sur la ressource en eau renouvelable alors que celle-ci ne cesse de diminuer et que, si rien n'est fait pour inverser la tendance, la demande en irrigation pourrait presque doubler dans les années à venir.

L'article 13 exonère de sanctions pénales les auteurs d'infractions au Code de l'environnement si ces dernières ne sont pas reconnues comme intentionnelles. Aujourd'hui passible de 3 ans d'emprisonnement et de 150 000 € d'amende, la destruction d'une espèce protégée ou de son habitat serait désormais punie d'une contravention maximale de 450€ dès lors que l'intention n'est pas établie. Les réglementations relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et à l'exploitation forestière sont également assouplies.

L'article 14 propose de relativiser le fait de détruire des haies sans autorisation, alors que plus de 20 000 km de ces éléments essentiels à la biodiversité rurale disparaissent déjà chaque année en France.

L'article 15 facilite l'implantation de retenues collinaires : ces mégabassines, qui accaparent les ressources en eau au profit de l'agriculture intensive ne seront plus soumises à autorisation, mais à une simple déclaration et d'éventuelles mesures de compensation.

Ces reculs inédits rompent avec des décennies de progrès en matière de protection de l'environnement. À l'heure où l'effondrement de la biodiversité et le réchauffement climatique imposent un profond changement de paradigme dans nos modes de production et de consommation alimentaires afin de réconcilier l'agriculture et la nature, ce projet de loi perpétue à l'inverse un système productiviste obsolète et délétère.

Nous appelons les parlementaires et le gouvernement à renoncer à ces mesures et à engager enfin une véritable transition agroécologique, respectueuse du vivant et des générations futures.



[1] France Stratégie a établi que l'irrigation agricole en France était mobilisée pour produire en premier lieu des produits exportés (34 % des surfaces irriguées).

[2] Selon France Stratégie, dans un scénario tendanciel, les consommations du secteur agricole pour les cultures irriguées augmenteraient de +102 % d'ici 2050.

Publié le 19 février 2025 – FNE



Santé et biodiversité, tout est lié !

Préserver la biodiversité, c'est agir pour notre bien-être collectif.



Le dossier « Santé et biodiversité », publié sur le Portail de la biodiversité Centre-Val de Loire, souligne l'interdépendance de ces deux enjeux et révèle combien **la santé humaine, animale et végétale dépend de la qualité de nos écosystèmes.**

Une publication qui apporte toutes les clés pour **découvrir les liens** entre ces deux sujets, **comprendre les impacts** et les risques et **agir dans les territoires.**

Ce dossier, rédigé collectivement et coordonné par l'Agence régionale de la biodiversité, dont FNE Centre-Val de Loire est membre, est la **synthèse des connaissances et actions liées à la santé et la biodiversité.** Il s'adresse à tous les publics, et particulièrement les territoires du Centre-Val de Loire, afin de leur proposer une ressource pour appuyer les décisions.

À consulter sur le Portail de la biodiversité et à partager sans modération :

<https://www.biodiversite-centrevalde Loire.fr/comprendre/dossiers-thematiques/sante-et-biodiversite>

Publié le 20 janvier 2025 – **FNE CVL**



FAUNE ET FLORE

Bilan du Comptage WETLANDS en 2025

Ce dénombrement annuel européen des oiseaux d'eau hivernants est coordonné par l'association Wetlands International et la LPO pour la France.

SNE avait proposé 27 étangs de la Sologne en 1994, qui sont habituellement les plus fréquentés par les oiseaux hivernants. Nous participons depuis 1994 à ce recensement et avons en charge la coordination pour le département du Loir-et-Cher. La Loire et l'Étang de Sudais, à Pontlevoy, font également partie du comptage annuel. Quelques années plus tard, nous avons rajouté 26 autres étangs, pour arriver à 53 étangs suivis tous les ans.

Dix-sept bénévoles de SNE ont participé à cette journée très hivernale, ainsi que 4 personnes de l'association Loir-et-Cher Nature et deux gardes de l'Office Français de la Biodiversité (OFB).

Les résultats de cette année sont mitigés et montrent que pour plusieurs espèces d'anatidés (canards et oies), le nombre d'oiseaux présents en 2025 est en déclin. La raison de cette diminution reste difficile à interpréter. Plusieurs critères sont à prendre en compte : les conditions climatiques, les hivers de plus en plus doux, la chasse le jour du comptage, ...

Quelques espèces plus inhabituelles étaient présentes cette année sur les étangs Solognots et la Loire : Fuligule à bec cerclé, Tadorne de Belon, Nette rousse, Chevalier guignette (rare en hiver).

Une journaliste nous a accompagnée et un article intitulé « Les oiseaux hivernants portés disparus » a été publié le 16 janvier dans la NR.



Un grand merci à tous les observateurs bénévoles de Sologne Nature Environnement, de Loir-et-Cher Nature et de l'OFB qui ont participé à ce comptage.

Eva Sempé,

Chargée de missions naturalistes.

Les résultats de l'enquête « Oiseau de l'année » de 2024 : la Pie-grièche écorcheur

En début d'année 2024, nous avons lancé un appel aux adhérents pour l'enquête « l'Oiseau de l'année ». Notre choix d'espèce pour l'année dernière était la Pie-grièche écorcheur. Nous avons souhaité mieux connaître sa répartition actuelle sur le territoire solognot.

L'association Loir-et-Cher Nature a également relayé notre enquête auprès de ces adhérents.

L'espèce, bien qu'encore assez commune en Sologne, est maintenant classée comme « quasi menacée » en France, c'est-à-dire qu'elle est proche du seuil des espèces menacées ou qui pourraient être menacées « si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises ». En Europe, elle est considérée comme « en déclin ».

L'espèce a déjà été présentée dans Sologne Nature Infos de mars 2024, voici un petit bilan de l'action participative de l'année dernière.



Pie-grièche écorcheur mâle © Frédéric Pelsy

Les données supplémentaires de Loir-et-Cher Nature sont situées sur les communes du Controis-en-Sologne, Cour-Cheverny, Sassay, Fontaines-en-Sologne et Couddes.

Nous remercions l'ensemble des adhérents de SNE et de Loir-et-Cher Nature pour leur participation à l'enquête.

Dans l'atlas de l'avifaune de Loir-et-Cher - Inventaire communal 1997-2002, la Pie-grièche écorcheur est citée avec des effectifs de moins de 100 couples en 1992 pour le département. Sa population est estimée à plusieurs centaines en début du siècle et sa fréquence serait en augmentation en Sologne avec le développement des friches.

Pour notre enquête, nous n'avons pas recherché un nombre d'individus, mais plutôt la distribution spatiale de l'espèce.

Début 2025, nous avons extrait les données enregistrées sur notre base de données Obs'Sologne en 2024. Pour la Pie-grièche écorcheur, nous avons enregistré 77 données sur 33 communes de la Sologne et de la Vallée du Cher : Billy, Fontaines-en-Sologne, Fresnes, Guilly, Gy-en-Sologne, la Marolle-en-Sologne, Lassay-sur-Croisne, Marcilly-en-Gault, Méhers, Mennetou-sur-Cher, Millançay, Montrieux-en-Sologne, Mur-de-Sologne, Neung-sur-Beuvron, Noyers-sur-Cher, Pruniers-en-Sologne, Romorantin-Lanthenay, Saint-Julien-sur-Cher, Saint-Loup, Saint-Romain-sur-Cher, Saint-Viâtre, Sassay, Selles-Saint-Denis, Thénieux, Veilleins, Vernou-en-Sologne, Villeherviers et Vouzeron.



Pie-grièche écorcheur femelle © Frédéric Pelsy

Nous avons décidé que l'espèce de l'année 2025 serait le Faucon crécerelle. Vous aurez toutes les informations et la présentation de l'espèce dans le prochain article. Nous espérons une forte participation des adhérents pour le recensement de ce rapace des milieux ouverts et agricoles, qui pourrait se raréfier dans un futur proche.

Eva Sempé,

Chargée de missions naturalistes.



Carte de la répartition communale de la Pie-grièche écorcheur en Sologne en 2024 © Obs'Sologne



L'oiseau de l'année 2025 : le Faucon crécerelle

Comme tous les ans, une espèce facilement à observer et reconnaître est sélectionné pour figurer comme « oiseau de l'année ». L'enquête de 2025 concerne la répartition du Faucon crécerelle en Sologne et en Vallée du Cher. Nous souhaitons pour y parvenir de s'appuyer sur un maximum de témoignages et sollicitons la participation de tout un chacun.



Prendre part à cette enquête de « sciences participatives » consistera donc à transmettre l'ensemble des observations. Une commune, un lieu-dit, une date et vous aurez contribué à faire avancer notre connaissance de cette espèce. Si possible ajouter le nombre d'oiseaux, mâle, femelle ou jeune, et leur comportement (transport de matériel pour le nid, ou nourrissage des jeunes...). Vous pouvez aussi envoyer vos photos.

SNE vous en remercie à l'avance et publiera en fin d'année dans la lettre aux adhérents les résultats de cette enquête.

Description de l'espèce :

Tout le monde connaît le Faucon crécerelle, avec son vol stationnaire (vol en Saint-Esprit) au-dessus des prairies et des champs, ou alors posé sur un fil électrique ou un pylône le long des routes.

Pour différencier les deux sexes, le mâle a le dessus du dos et la moitié des ailes de couleur rousse et tachetés de noir, la tête et la queue sont grises et les rémiges primaires noires. Les femelles et jeunes individus ont le dessus roux sombre barré et non tacheté, et la queue rousse, barré.

Reproduction :

Pour se reproduire, le couple utilise souvent un vieux nid de corvidé, un trou d'arbre, des anfractuosités de bâtiments, une grange, un clocher ou même un nichoir artificiel. La crécerelle n'est guère difficile.

De mi-avril à juin, la femelle pond de 3 à 6 œufs, qu'elle couve seule pendant 28 jours environ. Les jeunes restent au nid une trentaine de jours et sont nourris par les deux adultes, qui s'occupent d'eux encore environ un mois après leur envol.

Alimentation et habitat :

Les petits rongeurs, comme les campagnols et autres micromammifères sont au menu du crécerelle. À l'occasion, il consomme aussi des petits oiseaux, des lézards et des gros insectes. En ville, il est spécialisé dans la capture des moineaux.

Son habitat de prédilection est très varié, il préfère les terrains ouverts pour pouvoir chasser et en Sologne, on le trouve le plus souvent aux abords des villages, autour des prairies et des zones cultivées. Seuls les massifs forestiers sont délaissés.

Migration :

En Sologne, le Faucon crécerelle est sédentaire, ce qui n'exclut pas le vagabondage des jeunes. De l'automne jusqu'au début du printemps, de nombreux individus originaires d'Allemagne, d'Écosse, du Danemark, des Pays-Bas, de Finlande ou d'autres régions de France viennent augmenter le nombre des hivernants solognots.

Statut :

L'espèce est protégée en France et figure en liste rouge nationale en « quasi menacée » (NT). En région Centre-Val de Loire le Faucon crécerelle est noté en « préoccupation mineure » (LC).

La population nicheuse en France est de 68 000 à 84 000 couples (Atlas des oiseaux, 2015), mais en déclin modéré. En Sologne, l'espèce est moins commune que dans le reste de la région Centre-Val de Loire. Le milieu assez fermé convient beaucoup moins à l'espèce, mais la Vallée du Cher et la Sologne viticole sont assez favorables.



Merci de nous transmettre vos observations :

- ◆ Par mail à Eva : eva.sempe@sologne-nature.org
- ◆ Ou par courrier postal à : Sologne Nature Environnement, 23 route de Selles-sur-Cher, Parc de Beauvais, 41200 Romorantin-Lanthenay.
- ◆ Ou en utilisant notre base de données en ligne (Si vous êtes nouveau : après l'inscription et création d'un compte) : **Obs'Sologne**

Eva Sempé,

Chargée de missions naturalistes.



Faucon crécerelle en vol © Frédéric Pelsy

14 mars : journée mondiale des actions pour la protection des rivières



Photo du Cosson avant restauration © SEBB

Voici une explication pour contextualiser l'action en question. En 2021, le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron a réalisé une renaturation du Cosson sur la commune de Chailles. Cela consiste à créer des banquettes avec des matériaux grossiers (terre, pierres...) sur une partie du cours d'eau. Cette opération permet de diversifier les habitats et de restaurer les fonctionnalités du cours d'eau.

La renaturation des cours d'eau porte ses fruits !

Le 14 mars 2025 a eu lieu la Journée mondiale des actions pour la protection des rivières. Dans cet article, nous allons vous expliquer par quelles actions SNE protège ses cours d'eau et pour quels résultats ?



Photo du Cosson après restauration © SEBB



Vue d'ensemble du Cosson © SEBB

Par la suite en 2024, SNE, accompagnée du SEBB, ont réalisé des prospections à cet endroit. L'objectif est de connaître la répartition de la Loutre d'Europe et du Castor d'Eurasie sur le Cosson. Après de nombreuses journées de prospections, plusieurs indices de présence sont identifiés : 7 épreintes dont une fraîche ainsi qu'un reste de repas sont identifiés en janvier, 1 épreinte est relevée sous le pont en amont de la renaturation (une première) et une sur les berges restaurées par le SEBB en octobre 2024. Des écorçages de Castor sont retrouvés également en début d'année.

En résumé, les actions réalisées pour la protection des rivières portent leurs fruits. Des espèces patrimoniales comme la Loutre ou le Castor colonisent le Cosson petit à petit, et ce, pour le bien-être de l'écosystème et pour notre plus grand bonheur !

Pauline Ledu,

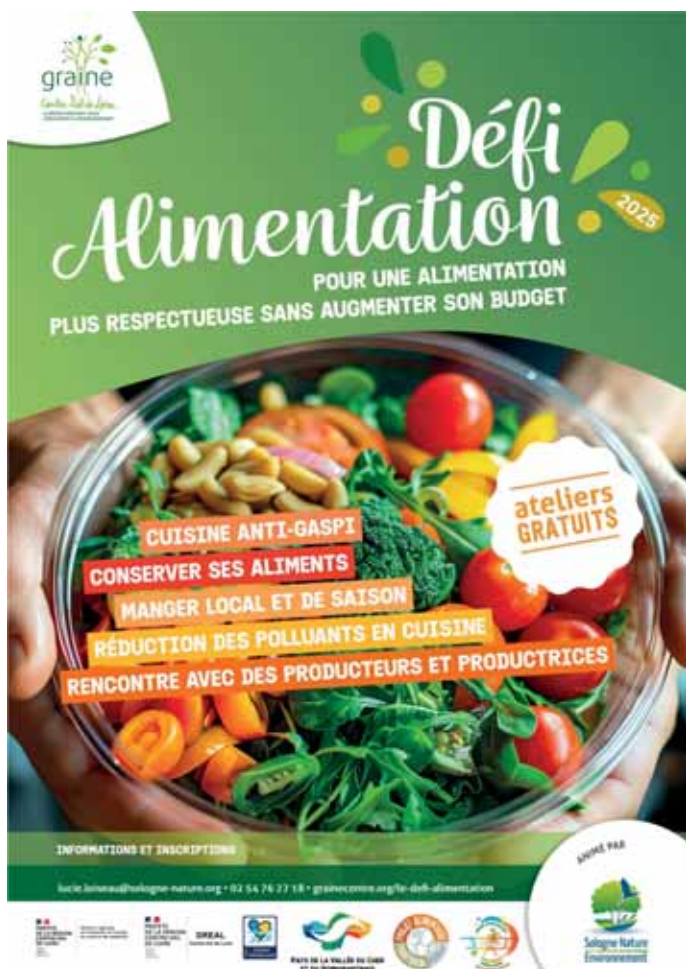
Chargée de missions naturalistes



ANIMATION

2025 : le Défi Alimentation est lancé !

Le Défi Alimentation est de retour en 2025 en partenariat avec le Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais et le Graine Centre Val de Loire.



Il s'inscrit dans le Projet Alimentaire de Territoire labellisé par le ministère de l'Agriculture, s'appuyant sur plusieurs enjeux de son territoire, notamment la lutte contre la précarité alimentaire et la prévention des risques liés à la santé, la valorisation des producteurs et des circuits courts de proximité, ainsi que le soutien aux démarches environnementales. Le Défi Alimentation est réitéré cette année avec une volonté d'accompagner les personnes en situation de précarité sur le Romorantinais et Monestois.

Pour répondre aux besoins des participants sur le territoire, nous collaborons avec différents partenaires de l'aide Sociale, dont la Maison des Solidarités et le Centre Social Saint-Exupéry de Romorantin-Lanthenay.

Le Défi permet d'offrir aux participants des ateliers pratiques pour atteindre une alimentation plus saine pour la santé et l'environnement sans augmenter son budget. Ces ateliers auront lieu de mars à juillet 2025 sur la commune de Romorantin-Lanthenay. L'atelier de lancement du Défi aura lieu le jeudi 27 février à 9 h à l'Espace Saint-Exupéry (rue de l'Abbé Maurice Leroux, Romorantin-Lanthenay). Lors de celui-ci, les dates et thématiques des ateliers seront dévoilées autour d'un moment d'échanges convivial.

Lucie Loiseau,

Éducatrice à l'environnement.

La suite du projet avec l'IME de Vouzon

Les animations portent sur le thème de l'eau pour les 2 groupes (enfants et jeunes). Dans la SNI de décembre, j'ai parlé des animations réalisées avec les enfants âgés de 6 à 16 ans qui sont répartis dans 2 classes différentes.

Depuis janvier 2025, je propose les animations aux jeunes de plus de 16 ans qui présentent une déficience intellectuelle et des troubles du spectre autistique, pour l'un d'entre eux.

Depuis le début de l'année, j'ai déjà réalisé 3 animations avec eux. Le groupe compte entre 6 et 12 jeunes. Ce nombre varie, car les jeunes sont amenés à réaliser des stages professionnels, soit en milieu ordinaire, soit en milieu protégé comme les ESAT (établissement et service d'accompagnement par le travail).

Afin d'apprendre à mieux connaître les jeunes (leurs personnalités, leurs différentes capacités (concentration, à travailler en équipe, capacité à manipuler, ...)), j'ai choisi de commencer par une animation sur les « super pouvoirs » de l'eau.



À travers différentes expériences, les jeunes ont pu découvrir certaines caractéristiques de l'eau :

- ◆ Le phénomène de tension superficielle de l'eau (« peau de l'eau »),
- ◆ Le phénomène de flottaison,
- ◆ La force de l'eau,
- ◆ Ce qui se mélange et ce qui ne se mélange pas avec l'eau.

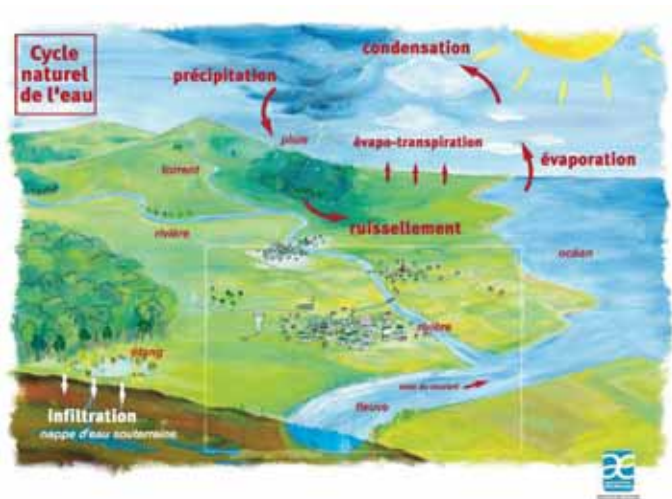
J'ai proposé aux jeunes de réaliser des expériences afin de privilégier les manipulations aux contenus théoriques. J'ai fait ce choix suite aux échanges avec les éducateurs techniques qui encadrent et accompagnent les jeunes au sein de l'IME.

Les 2 animations suivantes portaient sur les cycles de l'eau :

Le cycle de l'eau naturel :

En collaboration avec les jeunes, nous avons dessiné le schéma du cycle de l'eau naturel. J'ai expliqué chaque phénomène identifié par des actions concrètes (Exemple : utilisation d'une bouilloire pour expliquer le phénomène d'évaporation et de condensation de l'eau).

Les jeunes ont réalisé ensuite une expérience consistant à créer un « nuage ». Pour cela, ils ont mis de l'eau très chaude dans un récipient qu'ils ont recouvert ensuite de papier d'aluminium. Puis, ils ont déposé des glaçons dessus. Ils ont pu ainsi le phénomène de formation d'un nuage comme dans le milieu naturel.



Le cycle domestique de l'eau :

Toujours en collaboration avec les jeunes, nous avons reconstitué le cycle de l'eau domestique. À chaque étape clé, j'expliquais de façon simplifiée les termes importants : captage, potabilisation, ...

Dans un 2d temps, afin que les jeunes se rendent compte comment une station d'épuration fonctionne, ils ont réalisé des expériences. Celles-ci consistaient à filtrer de l'eau sale (avec de la terre, de l'herbe, des cailloux, du sable...) par différents matériaux (coton, charbon actif, grilles, filtre à café, ...). L'objectif était de voir quels procédés étaient le plus efficace pour filtrer l'eau.

À chaque animation, les jeunes ont bien participé en répondant à mes questions et en s'impliquant dans la réalisation des expériences. Certes, ils n'ont pas tous montré le même enthousiasme et le même intérêt. À chaque fois, j'ai pu compter sur eux pour le nettoyage et le rangement du matériel.

Les éducateurs techniques étaient très impliqués et ont pris également part aux animations. Ce qui était très appréciable et très riche en termes d'échanges.

Avant ce projet avec l'IME de Vouzon, je n'avais jamais eu l'occasion de travailler avec des personnes en situation de handicap. Cette expérience est très enrichissante en termes de relations humaines, d'acquisition de connaissances naturalistes et de développement de ma capacité d'adaptation.

Je suis très enthousiaste, car je vais réaliser encore 2 animations avec les jeunes (mars et avril) dont les thèmes seront les suivants : l'eau, une ressource à préserver et l'eau, source et milieu de vie.

Laetitia Brunet,
Éducatrice à l'environnement



VIE ASSOCIATIVE

Relance de la commission communication

Pour l'année 2025, nous souhaitons relancer la journée des adhérents. En quoi cette journée consiste ? C'est tout simplement un moment pour permettre à tous nos adhérents de se réunir le temps d'une journée afin d'échanger ensemble sur ce qui nous rapproche : Sologne Nature Environnement !

Généralement, sur cette journée, des temps de convivialité et activité sont prévus ainsi qu'un grand repas partagé. Le but ? Faire connaissance tous ensemble, vous faire découvrir ou redécouvrir l'association et s'amuser.

Pour organiser cette journée, c'est la commission communication qui est en charge de la programmation et de l'organisation. C'est pour cela, que nous relançons la commission communication, si vous avez des idées pleines la tête et que vous désirez vous impliquer dans la vie associative de Sologne Nature Environnement n'hésitez pas à remplir ce sondage pour trouver une date commune pour une première réunion : <https://framadate.org/CCnoTwomFTlmd3ZW>

Si vous souhaitez participer à cette réunion et vous inscrire à la commission communication, merci d'envoyer un mail à clotilde.robert@sologne-nature.org

Clotilde Robert,

Chargée de communication & Graphiste

Les manifestations du premier semestre 2025

L'année 2025 est entamée et les manifestations où l'association sera présente ne vont pas tarder à reprendre... Nous faisons donc appel à vous chers adhérents, si notre appel résonne en vous, que vous avez envie de nous accompagner et de découvrir ce que c'est de tenir un stand pour Sologne Nature Environnement, vous êtes les bienvenus. Que vous soyez disponibles, la journée, le matin ou l'après-midi ou même quelques heures, tout est possible et envisageable !

Lorsque vous nous accompagnez, bonne humeur, café, thé et petits gâteaux sont prévus pour vous ravitailler... Sur certains événements, vous serez en autonomie, tout sera préparé en amont pour assurer une bonne organisation, la vie associative, c'est aussi ça.

Au programme de ce premier semestre 2025 :

- ◆ Samedi 1er mars : salon du tourisme de 10 h à 17 h au Domaine de Courcelles à Salbris (41).
- ◆ Dimanche 6 Avril : marché gourmand de 9 h à 17 h à La Maison de L'eau à Neuvy-sur-Barangeon (18).
- ◆ Samedi 3 et Dimanche 4 Mai : Musicalies de 11 h à 19 h à Pierrefitte-sur-Sauldre (41).
- ◆ Du vendredi 16 au dimanche 18 mai : Printemps de la photo de 10 h à 18 h à Romorantin-Lanthenay (41).
- ◆ Mer'Veilles Nature du vendredi 23 au dimanche 25 mai de 9 h à 18 h 30 dans les Halles à Mer (41).
- ◆ Gratifieria le samedi 7 juin de 8 h 30 à 13 h 30 à Saint-Aignan-sur-Cher (41).

Pour consulter les dates et horaires plus en détails de chaque manifestation ainsi que pour vous inscrire, suivez ce lien : https://docs.google.com/spreadsheets/d/1ukhP6cRjdf2cqDrAVdyzvynla2PKGvASPWd26V_GmNs/edit?usp=sharing

Ou vous pouvez m'écrire : clotilde.robert@sologne-nature.org

Merci à tous pour votre participation,

Clotilde Robert,

Chargée de communication & graphiste.



Les journées de la biodiversité 2025 : nouveau format

Notre manifestation « fête de l'automne et du champignon » évolue et devient « les journées de la biodiversité en Sologne ». Cet événement va se passer en 2 étapes portant toutes les deux sur le thème de la biodiversité. Ces 2 étapes se déroulent chacune sur 1 journée, la première au printemps met à l'honneur l'ornithologie. La seconde en automne lors d'un salon articulé sur le thème des arbres et de la forêt. Les thèmes évolueront d'une année sur l'autre.

1re étape, Le printemps : samedi 26 avril 2025

Une assemblée générale sous le thème de l'ornithologie

Notre assemblée générale s'ouvre au grand public, son format évolue. Le but ? Faire découvrir notre association au grand public s'ils ne la connaissent pas déjà. Son territoire d'action sera la ville de Romorantin-Lanthenay, ville dans laquelle se situe notre siège social.

Le programme de la journée

Le nouveau format et son programme sur l'Ornithologie :

- ◆ Animation nature le matin sur le thème des oiseaux,
 - ◆ Auberge espagnole le midi,
 - ◆ 2 conférences sur les oiseaux en début d'après-midi : sur l'historique du groupe Ornithologique de l'association et sur les rapaces de Sologne
 - ◆ Assemblée générale à partir de 15 h 30.
- Ensuite, la journée se terminera par la présentation du rapport d'activité de l'association ainsi que l'élection des membres du conseil.



2e étape, L'automne : dimanche 12 Octobre 2025

La journée de la biodiversité en Sologne sous le thème des arbres et de la forêt

Notre seconde journée de la biodiversité se déroule en automne lors d'un salon articulé sur les thèmes des arbres et de la forêt. Cet événement a pour but de sensibiliser le grand public au patrimoine naturel de Sologne, de permettre de comprendre les enjeux de la préservation des forêts et les enjeux liés au changement climatique et enfin de promouvoir les projets de l'association en lien avec le thème.

Cette journée se déroule sur la ville de Bracieux, c'est une ville de Sologne, son territoire est attractif et nous permettrait d'acquérir de nouveaux adhérents grâce à cet événement et toucher un nouveau public.





Le programme de la journée

Le nouveau format et son programme sur le thème des Arbres et de la Forêt :

- ◆ 2 animations nature : traces & indices et nos forêts de Sologne
- ◆ Divers ateliers/sorties = seront présents sur le salon :
 - ◆ Un atelier destiné aux familles et tenu par un animateur nature de l'association,
 - ◆ Un atelier ou une sortie organisée par le groupe botanique sur la reconnaissance des arbres,
 - ◆ Un atelier sur les « Traces et Indices » tenu par le groupe mammifère de l'association,
 - ◆ Un atelier sur la cuisine ?
 - ◆ Une sortie naturaliste sur la reconnaissance des arbres.

◆ Les conférences susceptibles d'être prévues :

- ◆ Les usages de la forêt,
- ◆ La gestion Forestière,
- ◆ Les rapaces forestiers,
- ◆ Les arbres gîtes.
- ◆ La table-ronde : « Les usages de la forêt : conflit ou harmonie ? »
- ◆ Des moments de culture,
- ◆ Marché d'artisans et producteurs en lien avec le thème principal,
- ◆ Exposition sur les arbres et/ou la forêt,
- ◆ Exposition d'un concours photo sur les arbres, ce concours est organisé par notre groupe photo.

Si vous désirez participer à l'organisation de ces événements, vous pouvez écrire à clotilde.robert@sologne-nature.org.

Clotilde Robert,

Chargée de communication et Graphiste.

Clap de départ pour une nouvelle saison de botanique !

Une douzaine de bénévoles, salariées et adhérents, se sont retrouvés au château de Beauvais le dimanche 26 janvier pour le lancement de la saison 2025, dont le programme a été préalablement défini par le groupe qui constitue la commission botanique. Corinne Bigot et Maurice Sempé se sont ainsi collés aux aspects théoriques qui concernent les mousses afin d'exposer aux personnes présentes ce jour-là, le panel de connaissances indispensables à l'identification des échantillons prélevés par tous sur le site Riton, en deuxième partie de journée. Parmi les 15 spécimens prélevés, 6 ont d'ores et déjà été définis par les membres des équipes constituées afin que chacun profite pleinement du matériel mis à disposition par l'association.

idéalement situé, face au Parc de Beauvais, le site Riton a accueilli les membres de la commission botanique © SNE





Échantillons de mousses dans lesquels se trouvent *Grimmia pulvinata*, *Encalypta vulgaris*, *Thamnobryum alopecurum*, *Polytricum*, *Brachythecium rutabulum*, *Tortula muralis* © SNE

Microscopes et caméra pour des zooms de qualité © SNE



Bénilde Moteau,

Adhérente, bénévole et administratrice

Organisation d'une exposition de champignons en automne : nous avons besoin de bénévoles.

Le groupe botanique de SNE organisera à l'automne prochain, le dimanche 26 octobre, une exposition mycologique à Romorantin-Lanthenay (salle de l'Espace Saint-Exupéry). Nous allons avoir besoin de vous pour monter cette expo à partir du matériel utilisé les années passées à l'occasion du Salon de l'Automne et du Champignon, matériel que nous souhaiterions pouvoir entièrement rénover et améliorer. Aussi, nous vous invitons donc par la présente à vous manifester si l'aventure vous tente.

Une première réunion de bénévoles a eu lieu le 27 février, pour dans un premier temps, faire un état des lieux précis de ce que nous avons comme supports de communication et pour exposer les champignons, puis de décider ce que nous voulons présenter lors de cette exposition et établir un programme d'action qu'il faudra alors mettre en œuvre en se répartissant les tâches.

À ce stade, pas vraiment besoin de connaissances particulières, si ce n'est de la joie et de la bonne humeur (et un peu de disponibilité). Une deuxième réunion de préparation est déjà prévue le vendredi 25 juillet pour l'organisation. Plus proche de la date de l'événement, il faudra organiser les cueillettes et préparer l'exposition.

C'est ensemble que tout cela se fera, si vous le voulez bien.

Merci de contacter Eva, si vous êtes partants pour aider au projet : eva.sempe@sologne-nature.org

Pour le groupe botanique de SNE : **Maurice Sempé,**

Adhérent et bénévole de l'association

Renouvellement de l'adhésion 2025

Chères Adhérentes, chers Adhérents,

Comme vous savez SNE est un lieu d'échanges, de connaissances et de bonne humeur. Pensez à renouveler votre adhésion 2025 valable toute l'année et surtout si vous voulez être en mesure de voter lors de notre assemblée générale du 26 avril 2025. Vous pouvez régler votre cotisation soit par chèque, espèces en venant nous voir ou bien via notre site internet sur un site sécurisé HELLO ASSO. Je vous remercie pour tout ce que vous faites pour l'association et j'espère que vous allez continuer avec nous pour protéger la Sologne.

À bientôt,

Laurence Guyader,

Secrétaire comptable



CALENDRIER DES SORTIES

Animations Natures :

JEUDI 27 MARS À 14 H : Cuisine anti-gaspi

Rendez-vous à l'Espace Saint-Exupéry à Romorantin-Lanthenay (41).

Sortez vos tabliers, venez découvrir de nouvelles recettes simples qui permettent de limiter le gaspillage. A la fois bon pour l'environnement et pour notre budget, il suffit de connaître des trucs et astuces ! Découvrez-les à notre atelier cuisine anti-gaspi !

Tarif : gratuit pour tous

SAMEDI 12 AVRIL À 14 H : Sauve qui-pique

Rendez-vous à Romorantin-Lanthenay

Au cœur d'un jardin, partons sur la piste d'un petit mammifère pas comme les autres : piquant et attachant, venez à la découverte du hérisson.

Tarif : 6 euros - gratuit pour les adhérents et enfants de moins de 14 ans

MARDI 15 AVRIL À 14 H : Cuisine petit budget

Rendez-vous à l'Espace Saint-Exupéry à Romorantin-Lanthenay (41).

Cuisiner avec un petit budget, c'est possible ! Venez découvrir des recettes simples, bonnes pour notre santé et surtout économiques !

Tarif : gratuit pour tous

SAMEDI 26 AVRIL À PARTIR DE 10 H : Journée de la biodiversité : les oiseaux

Rendez-vous à l'espace Saint-Exupéry Romorantin-Lanthenay

Notre assemblée générale se transforme et change de format. Cette année, nous vous proposons une animation nature sur le thème des oiseaux (réservations obligatoires), une auberge espagnole le midi, deux conférences sur les oiseaux en début d'après-midi et ensuite notre assemblée générale.



Tarif : gratuit

SAMEDI 17 MAI À 14 H : De majeurs pollinisateurs !

Rendez-vous à Isdes (45).

Un bourdonnement... Un battement d'ailes frêles, le printemps fait de nouveau apparaître toute cette petite nature à l'affût des fleurs de nos jardins. Venez découvrir le monde de ceux que l'on nomme les pollinisateurs.

Tarif : 6 € - Gratuit pour les moins de 14 ans et les adhérents

VENDREDI 23 MAI AU DIMANCHE 25 MAI DE 9H À 18H30 : Mer'Veilles Nature

Rendez-vous à Mer (41).

A l'occasion du festival de photo animalière Mer'Veilles Nature, venez nous retrouver sur notre stand et participez à la préservation de la biodiversité.

Entrée libre

LUNDI 26 MAI À 14 H : Jardiner au naturel

Rendez-vous à l'Espace Saint-

Exupéry à Romorantin-Lanthenay (41).

Produire soi-même ses fruits et légumes ? Les plantes sauvages de nos jardins peuvent aussi atterrir dans nos assiettes ! Rejoignez-nous pour en apprendre plus sur les plantes de nos jardins et cultiver son propre potager même sur notre balcon !

Tarif : gratuit pour tous

MARDI 17 JUIN À 14 H : Cuisine de saison

Rendez-vous à l'Espace Saint-Exupéry à Romorantin-Lanthenay (41).

Venez partager des recettes diététiques simples à partir de produits de qualité, locaux et de saison, pour mieux manger et à moindre coût.

Tarif : Gratuit pour tous

VENDREDI 27 JUIN À 18 H 30 : Lancement des Estivales de l'eau : Conférence sur les zones humides

Rendez-vous à Saint-Viâtre (41).

Le programme des Estivales de l'Eau a pour but de sensibiliser aux zones humides de Sologne. Venez découvrir et comprendre les richesses et l'importance de ces milieux avant de vous accompagner tout au long de l'été, «sur le terrain».



Tarif : 2€ - Gratuit pour les moins de 14 ans



Activités naturalistes :

Groupe botanique :

DIMANCHE 30 MARS (LA JOURNÉE, À PARTIR DE 9 H 30) - Les salades sauvages

Nous rechercherons des plantes comestibles / salades sauvages.

Amenez un pique-nique pour le midi et votre matériel botanique.

La sortie se déroulera en vallée du Cher (Villefranche-sur-Cher, Saint-Julien, Saint-Loup, Mennetou-sur-Cher), le choix des communes sera fait ultérieurement.

Le rendez-vous sera communiqué la semaine avant la sortie.

LUNDI 21 AVRIL (LUNDI DE PÂQUES, LA JOURNÉE, À PARTIR DE 10 H 00) - Inventaires botaniques sur le Terrain Riton Cornet à Romorantin

Une première journée d'inventaires des plantes vernales, graminées et autres floraisons sur notre site.

Amenez votre casse-croûte, et si vous avez, vos flores, loupes à main.

Rendez-vous à SNE. Amenez un pique-nique pour le midi et votre matériel botanique.

VENDREDI 23 MAI (EN SALLE, À 19 H 00) - Les orchidées

La biologie et écologie de cette famille, la reproduction, les parties de cette plante et tout ce que vous voulez savoir sur ces plantes étonnantes.

Préparation de la thématique : Jacqueline, Yves et Maurice

Rendez-vous à 19h00 à SNE. La session se terminera par un casse-croûte pris en commun.

DIMANCHE 25 MAI (LA JOURNÉE, À PARTIR DE 9 H 00) - Les orchidées

Sortie de terrain pour trouver plusieurs espèces d'orchidées et de découvrir leur milieu de vie.

Amenez votre matériel botanique

et un pique-nique.

Les précisions sur le lieu et le rendez-vous sera communiqué la semaine avant la sortie.

SAMEDI 7 ET DIMANCHE 8 JUIN -Week-end naturaliste en Sologne et en vallée du Cher



Nous prospecterons des sites que nous connaissons peu ou pas pour relever leurs valeurs en termes de biodiversité - toutes les disciplines naturalistes (botanique, oiseaux, mammifères, insectes, etc.).

Cette année, une journée sera dédiée au Terrain Riton Cornet à Romorantin et l'autre journée à une propriété privée à Gièvres.

Il faut amener un casse-croûte pour les repas du midi.

Vous pouvez participer à un ou les deux jours, le programme précis et les lieux des rendez-vous seront diffusés en mai.

DIMANCHE 15 JUIN (LA JOURNÉE, À PARTIR DE 9 H 00) - Les plantes des zones humides

Une sortie en bordure de la petite Sauldre, des prairies et landes humides et des boisements sur une propriété privée sur la commune de Souesmes.

Amenez un pique-nique et votre matériel botanique.

Le lieu du rendez-vous sera communiqué la semaine avant la sortie.

Groupe ornithologique :

DIMANCHE 27 AVRIL (LA MATINÉE, À PARTIR DE 8 H 00) : les oiseaux chanteurs

Initiation aux chants des oiseaux et recherche d'indices de

reproduction. Nous terminerons la sortie par un pique-nique champêtre.

Les précisions sur le lieu seront diffusées la semaine avant la sortie. Amenez un casse-croûte pour le midi.

DIMANCHE 18 MAI (LA JOURNÉE, À PARTIR DE 9 H 00) : Inventaire des espèces patrimoniales nicheuses des étangs

Suivi des espèces patrimoniales sur les étangs de la Sologne.

Amenez un casse-croûte pour le midi. Les précisions sur le lieu seront diffusées la semaine avant la sortie.

SAMEDI 7 ET DIMANCHE 8 JUIN :Week-end naturaliste Sologne



Nous prospecterons des sites que nous connaissons peu ou pas pour relever leurs valeurs faunistiques et floristiques (oiseaux, mammifères, insectes, botanique, etc.).

Une des deux journées concernera notre Terrain Riton Cornet à Romorantin-Lanthenay, l'autre journée est une propriété privée à Gièvres.

Vous pouvez participer à une ou les deux journées, le programme précis sera diffusé en mai. Amenez des casse-croûtes pour les midis.

DIMANCHE 22 JUIN (LA JOURNÉE, À PARTIR DE 9 H 00) : Inventaire des espèces patrimoniales nicheuses des étangs

Suivi des espèces patrimoniales sur les étangs de la Sologne.

Amenez un casse-croûte pour le midi. Les précisions sur le lieu seront diffusées la semaine avant la sortie.



SOLOGNE NATURE INFO

Comité de rédaction

Rédactrice en chef :
Clotilde Robert
Conception :
Clotilde Robert
Mise en page :
Clotilde Robert
Comité de rédaction :
Clotilde Robert et Etienne Verschueren

Auteurs

Etienne Verschueren, Pauline Ledu, Lucie Loiseau, Laëtitia Brunet, Maurice Sempé, Eva Sempé, Clotilde Robert, Bénilde Moteau, Laurence Guyader...

Les articles du Sologne Nature Infos n'engagent que leurs auteurs !

SOLOGNE NATURE ENVIRONNEMENT

Parc de Beauvais
23 Rue de Selles sur Cher
41200 Romorantin-Lanthenay

Tél. 02 54 76 27 18
Mail : info@sologne-nature.org
Site : www.sologne-nature.org

Retrouvez-nous sur les réseaux



C'est simple, il te suffit de scanner l'un des deux QRcode à l'aide d'une application pour accéder directement à notre page Facebook ou notre profil Instagram !

